

18 NOV 02 13 39

SECRETARIAT  
COMMISSION

Montréal, le 13 novembre 2002

*Commission des Institutions de l'Assemblée nationale du Québec*

M. Claude Lachance, président  
Édifice Pamphile-Lemay,  
1035 rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage,  
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le président et tous les membres de la Commission,

Par la présente, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) désire se prononcer en faveur d'une réforme en profondeur de l'actuel mode de scrutin.

Nous pensons qu'un mode de scrutin est bien plus qu'une opération mathématique. En votant pour les partis et les dirigeantEs qui feront les lois, les politiques et les programmes, la société québécoise s'exprime sur la façon dont elle entend se développer, selon ce qu'il est convenu d'appeler « la volonté populaire ». Bien que le Québec soit une société démocratique son actuel mode de scrutin ne respecte pas cette volonté populaire et est donc anti-démocratique.

***Notre mode de scrutin est anti-démocratique***

Notre mode de scrutin engendre des écarts importants entre ce que la population veut et la composition de l'Assemblée nationale. Celle-ci reflète rarement la volonté réelle des électeurs et des électrices. Bien plus, le mode de scrutin déforme cette volonté populaire au point qu'un parti peut arriver au gouvernement en ayant obtenu moins de votes que son adversaire !!! Le vote de chacunE ne pèse pas également, ce qui ne respecte pas le principe démocratique de l'égalité des votes établi dans les Chartes des droits.

De plus, en favorisant le bipartisme, ce mode de scrutin bloque « ad vitam aeternam » l'expression de la diversité des courants politiques au sein de la population.

***Nos principes***

Nous joignons donc notre voix à celles, déjà nombreuses, qui réclament une modification majeure du mode de scrutin actuel. Il est de la plus grande importance que la société québécoise s'entende sur les principes qui, selon nous, doivent guider cette réforme:

- Refléter obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire;
- Viser une représentation égale entre les femmes et les hommes;
- Incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique;

- Incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique;
- Refléter l'importance des régions dans la réalité québécoise.

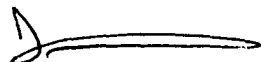
*Notre demande : mettre en place un mode de scrutin proportionnel*

Ces principes nous amènent à demander à la Commission et au Comité directeur de recommander que le Québec se dote d'un mode de scrutin basé sur la proportionnelle. Nous savons qu'il existe différentes modalités ou variantes de ce modèle et nous croyons qu'il est possible de les adapter au contexte québécois. Mais bien au-delà du modèle nous croyons également que la population du Québec est prête pour ce changement et qu'elle est, tout comme nous, persuadée de la nécessité de réformer en profondeur notre actuel mode de scrutin dans les plus brefs délais pour le rendre vraiment démocratique.

*Une réforme dans les plus brefs délais...*

Nous incitons fortement les membres de la Commission et du Comité directeur à faire tout en leur pouvoir pour qu'une réforme en profondeur du mode de scrutin se fasse dans les plus brefs délais. Tous les partis politiques sont actuellement d'accord pour procéder à une telle réforme. Alors procédons ! Nous croyons que de véritables changements doivent se faire et qu'il faudra accompagner la population dans leur application.

Voter est un geste démocratique trop important pour s'exercer avec un outils aussi anti-démocratique et aussi inadéquat comme notre actuel mode de scrutin.



*Jean-Yves Desgagnés*  
coordonnateur